

QUESTIONNAIRE Gestion de l'eau du local au global

1- Les pesticides sont responsables de la pollution des eaux ils menacent la biodiversité et présentent un danger pour la santé.

Le Gouvernement a engagé un plan de lutte contre les pollutions de l'eau. Il s'agit d'un plan d'action contre les PCB, les micropolluants ou les algues vertes à l'adresse des particuliers. Plus encore le plan ECOPHYTO II + matérialisent les engagements pris par le Gouvernement et apporte une nouvelle impulsion pour atteindre les objectifs de réduire les usages de produits phytopharmaceutiques de 50 % d'ici 2025 et de sortir du glyphosate.

Mais je suis évidemment favorable à ce que la majorité présidentielle poursuive les réformes pour protéger cette ressource indispensable.

2- L'eau est sans aucun doute un bien commun qu'il est nécessaire de préserver. La politique de l'eau en France est fondée sur 4 grandes loi et encadrée par la directive-cadre européenne sur l'eau publiée en 2000.

Cette directive-cadre retranscrite en droit français en 2004 donne la priorité à la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'eau et des milieux aquatiques.

Je suis donc favorable à travailler à l'élaboration d'un projet qui poursuit dans ce sens.

3- Une telle mesure d'interdiction n'est pas à l'étude, mais je reste attachée au développement d'une agriculture qui fasse un usage raisonné des pesticides et autres polluants.

4- Cette mesure me paraît intéressante, il est nécessaire de connaître exactement les polluants pour pouvoir lutter efficacement contre ces derniers.

5- A 50 mg/L l'eau est potable, à 10 mg/L elle est saine. Je suis favorable à ce que toutes les mesures et initiatives soient prises pour tendre vers l'objectif de 10 mg/L, d'autant que l'objectif écologique européen est de réduire le taux de nitrate entre 5 et 15 mg/L en 2025.

6- Au niveau local, je propose d'encourager les actions privées, comme c'est le cas dans l'hôtellerie qui a développé un label « acteur du tourisme durable » attribué à des établissements engagés dans des démarches d'économie d'eau.

Au niveau national, je souhaite qu'une réflexion soit engagée sur ce thème.

7- Je ne suis pas favorable à cette initiative, je crois nécessaire de renforcer les interactions entre les différents intervenants.

8- A évaluer. Les collectivités pouvant également se saisir de cette problématique

9- Je suis prioritairement favorable à l'arrêt de l'usage de bouteilles plastiques et favorable à la mise en place progressive de consignes

10- Cette mesure aurait pour effet de faire baisser le prix de l'eau et cela m'apparaît contradictoire dans la perspective de préservation de cette ressource.

11- Cette mesure apparaît difficile à mettre en œuvre et une tarification qui pénaliserait un usage par rapport à un autre ne me paraît pas appropriée.

12- Je suis favorable à cette mesure.

13- Il existe de nombreuses sources d'informations sur ce sujet à destination des collectivités locales, de même que pour les particuliers. Toutefois, un guide synthétique et simple sur le sujet pourrait être intéressant.

14- Une des caractéristiques essentielles des délégations de service public « à la française » demeure la liberté de choix des candidats, de plus les contrôles préalables existent.

15- Dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, l'autorité délégante dispose de moyens d'information importants sur l'activité du délégataire qui lui permettent d'exercer un pouvoir de contrôle notamment financier avec le rapport annuel de délégation et un pouvoir de contrôle des travaux du délégataire mais également de gérer des difficultés entre les usagers et le délégataire.

16- Cette mesure me paraît intéressante.

17- Je ne suis pas favorable à la mise en œuvre de cette mesure, les négociations des contrats de délégation de service public sont menées par les élus locaux (avec l'appui de leurs services techniques) qui représentent et défendent les intérêts des citoyens qui les ont élus.

18- Je ne suis pas favorable à des mesures trop coercitives.

19- Il pourrait être intéressant que figure, dans le contrat de délégation, une analyse ou un descriptif détaillé de l'état du réseau mis à disposition de lu délégataire par l'autorité délégante.

20- Les services publics d'eau potable et d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour financer le service rendu, en application des dispositions prévues par les articles L. 2224-11 et L. 2224-12-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Un financement par redevance implique de spécialiser le budget du service, de manière à équilibrer le budget en recettes et en dépenses.

La mesure proposée supposerait de mettre fin à ce principe et je n'y suis pas favorable.

21- Il n'est pas de mon ressort d'indiquer si les effectifs des agences de l'eau doivent être augmentés.

22- il s'agit d'une mesure incitative qui pourrait être étudiée.